

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

**RÉUNION DU CONSEIL
21 AVRIL 2010**

MERCREDI, le vingt et unième jour du mois d'avril deux mille dix (21 avril 2010), une séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux est tenue au bureau de celle-ci (630, rue Principale, Saint-Luc-de-Vincennes), à compter de DIX-NEUF HEURES ET TRENTE MINUTES (19 h 30), à laquelle sont présents :

Monsieur Gérard Bruneau, préfet de la MRC des Chenaux et maire de Saint-Maurice;
Monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan;
Monsieur Jean-Robert Barnes, maire de Champlain;
Madame Mireille Paquin, représentante de Saint-Narcisse;
Monsieur Yvon Lafond, maire de Sainte-Anne-de-la-Pérade;
Monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes;
Monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan;
Monsieur Alain Guillemette, maire de Saint-Stanislas;
Monsieur Michel Grosleau, maire de Saint Prosper;
Monsieur Pierre Bouchard, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel.

Formant quorum sous la présidence de monsieur Gérard Bruneau.

ASSISTAIT ÉGALEMENT À LA RÉUNION

Monsieur Pierre St-Onge, directeur général.

2010-04-042

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Pierre Bouchard, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, appuyé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, et résolu d'adopter l'ordre du jour suggéré en ajoutant le point 13d Secteur santé.

ORDRE DU JOUR

1. Prière;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 mars 2010;
4. Gestion du personnel :
 - a. Embauche d'un aide à l'hygiène du milieu;
 - b. Embauche d'une ressource étudiante pour le service d'évaluation;
 - c. Approbation de la convention collective pour les employés du service « Hygiène du milieu »;
5. Finances, matériel, équipement et bâtisse :
 - a. Liste des chèques émis;
 - b. Rapport financier pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009;
 - c. Rapport budgétaire au 14 avril 2010;
 - d. Acquisition d'un ordinateur portable pour le service d'évaluation foncière;
 - e. Demande d'aide financière au ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine – Renouvellement de l'entente VVAP;
 - f. Renouvellement du contrat d'entretien préventif des systèmes mécaniques;

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

- g. Renouvellement de l'adhésion à l'URLS et confirmation de délégués;
- 6. Aménagement du territoire :
 - a. Conformité de règlement(s) municipal (aux);
 - b. Statistiques RénoVillage, 2008-2009 et 2009-2010;
- 7. Rapports :
 - a. Représentant(s) à la RGMRM;
 - b. Coordinatrice à la mise en œuvre du plan d'action de notre politique familiale et tirage au sort pour la journée de la famille édition 2011;
 - c. Président du comité de sécurité publique;
- 8. Pacte rural :
 - a. Approbation du rapport 2009 présenté au MAMROT;
- 9. Demande(s) d'appui :
 - a. MRC de la Haute-Yamaska – Modification du libellé de l'article 8 du Règlement relatif à l'application de la Loi sur la qualité de l'environnement;
 - b. FQM – Simultanéité des élections scolaires et municipales;
 - c. Projet de loi C-429 – Loi modifiant la Loi sur le ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux (utilisation du bois) appui au Bloc québécois;
 - d. MRC d'Arhabaska – Grand prix de la ruralité;
 - e. Comité de développement social des Chenaux – Résolution d'appui à une entreprise de chez-nous, le Soutien à domicile des Chenaux;
 - f. FQM et MRC de Bellechasse – Projet de règlement sur diffusion de l'information;
 - g. Martin Marchand – Programme d'aide au démarrage d'entreprises laitières;
- 10. Correspondance déposée;
- 11. Accusés de réception;
- 12. Pour votre information;
- 13. Autres sujets qui pourront se présenter sous réserve de l'article 148.1 du Code municipal du Québec :
 - a. Assemblée des MRC organisée par la FQM;
 - b. Pacte rural – Demande de la MRC pour un programme d'activités;
 - c. Contribution à la Fondation québécoise du cancer;
 - d. Secteur santé;
- 14. Période de questions;
- 15. Clôture de la séance.

Adoptée.

2010-04-043

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 17 MARS 2010

Il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Yvon Lafond, maire de Sainte-Anne-de-la-Pérade, et résolu d'approuver, avec dispense de lecture, le procès-verbal de la réunion de ce conseil tenue le 17 mars 2010 en modifiant la résolution numéro 2010-03-038 de sorte qu'on y lise une contribution du pacte rural de 11 128 \$ au lieu de 10 000 \$.

Adoptée.

4. GESTION DU PERSONNEL

4a. EMBAUCHE D'UN AIDE À L'HYGIÈNE DU MILIEU

Ce point est reporté à une prochaine séance du conseil.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

2010-04-044

4b. EMBAUCHE D'UNE RESSOURCE ÉTUDIANTE POUR LE SERVICE D'ÉVALUATION

Considérant que la MRC des Chenaux est liée par contrat à la firme d'évaluation foncière Servitech Inc. et, qu'en vertu de cet engagement, elle doit réaliser un certains pourcentage de visite d'inventaire;

Considérant que les inspecteurs du service d'évaluation foncière utilisent des carnets électroniques pour effectuer les visites de propriété et qu'il y a lieu d'utiliser au maximum ce type d'équipement dispendieux;

Considérant que durant la période estivale, le personnel régulier de notre MRC prend généralement des semaines de vacances dont la quantité varie selon l'ancienneté;

Considérant qu'il est indiqué d'embaucher du personnel étudiant pour cette période;

Considérant les démarches entreprises par le directeur général pour recruter une ressource ayant déjà une formation dans le domaine de l'évaluation;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Alain Guillemette, maire de Saint-Stanislas, appuyé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux engage madame Kim Aubry comme personne salariée étudiante à titre d'inspectrice en évaluation foncière pour la période du 7 juin au 27 août 2010, celle-ci répondant aux exigences indiquées dans l'appel de candidatures.

Il est également résolu que les conditions de travail de madame Aubry soient celles prévues dans la convention collective du personnel de la MRC.

Adoptée.

2010-04-045

4c. APPROBATION DE LA CONVENTION COLLECTIVE POUR LES EMPLOYÉS AU SERVICE « HYGIÈNE DU MILIEU »

Considérant que depuis le 1^{er} janvier 2010, la MRC des Chenaux offre un service de cueillette des ordures ménagères sur le territoire de huit municipalités;

Considérant que les conditions de travail du personnel, œuvrant au sein de ce service, doivent faire l'objet d'une annexe à la convention collective régissant les conditions de travail de l'ensemble du personnel de la MRC;

Considérant que trois rencontres ont eu lieu entre les délégués syndicaux, le représentant du SFCP et le directeur général de la MRC;

Considérant que le conseil a pris connaissance du texte proposé incluant les salaires négociés et s'en trouve généralement satisfait;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Yvon Lafond, maire de Sainte-Anne-de-la-Pérade, et résolu à l'unanimité que le préambule de la présente en fasse partie intégrante.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Il est de plus résolu :

1- Que le conseil de la municipalité régionale de comté des Chenaux approuve le texte des conditions de travail des personnes salariées œuvrant au sein du service Hygiène du milieu, tel que soumis au cours de la présente séance, avec l'ajout de la modification suivante à l'article 8.04.

8.04 Aucune personne salariée ne pourra prendre plus de quatre (4) semaines consécutives de vacances. **Pour le service d'hygiène du milieu, une seule personne salariée à la fois peut être en vacance.**

2- Que le document déposé fasse partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit.

Adoptée.

5. **FINANCES, MATÉRIEL, ÉQUIPEMENT ET BÂTISSE**

2010-04-046

5a. **ADOPTION DE LA LISTE DES CHÈQUES ÉMIS**

Il est proposé par monsieur Pierre Bouchard, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, appuyé par monsieur Jean-Robert Barnes, maire de Champlain, et résolu que soit adoptée la liste des chèques numéros 4663 à 4728 au 21 avril 2010 totalisant 288 090,88 \$.

Adoptée.

5b. **RAPPORT FINANCIER AU 31 DÉCEMBRE 2009**

Le rapport financier au 31 décembre 2009 est déposé au conseil, lors de la séance de mai, le rapport financier consolidé accompagné du rapport du vérificateur sera déposé.

5c. **RAPPORT BUDGÉTAIRE**

Le rapport budgétaire au 14 avril 2010 est déposé suivant l'article 176.4 du Code municipal du Québec.

2010-04-047

5d. **ACQUISITION D'UN ORDINATEUR PORTABLE POUR LE SERVICE D'ÉVALUATION FONCIÈRE**

Considérant que le service d'évaluation foncière de la MRC des Chenaux utilise des carnets électroniques pour les inscriptions de données dans les dossiers;

Considérant qu'il est indiqué d'acquérir un appareil supplémentaire pour le personnel d'appoint engagé surtout en période estival et qu'un tel appareil peut également être utile en cas de défaillance d'un des autres carnets;

Considérant que les prévisions budgétaires 2010 au chapitre des immobilisations sont suffisantes pour l'acquisition d'un tel appareil;

Considérant les recommandations de la compagnie Servitech Inc.;

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, et résolu unanimement que le préambule de la présente en fasse partie intégrante et que le conseil de la municipalité régionale de comté des Chenaux autorise le directeur général à acheter de la compagnie EBR Inc. de Québec, un carnet électronique de marque Panasonic Toughbook au coût approximatif de 4500 \$ plus les taxes.

Adoptée.

2010-04-048

5e. **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU MINISTÈRE DE LA CULTURE, DES COMMUNICATIONS ET DE LA CONDITION FÉMININE - RENOUELEMENT DE L'ENTENTE VVAP**

Considérant que la MRC des Chenaux participe depuis six années au programme Villes, villages d'art et de patrimoine offert par le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec;

Considérant que ce programme a permis l'embauche de ressources qui ont eu pour mandat par le conseil, avec un comité ad hoc, d'élaborer une politique culturelle et sa mise en oeuvre;

Considérant que la politique culturelle est en vigueur depuis 2007 et qu'il y lieu de renouveler le plan d'action qui y est prévu;

Considérant que ledit ministère offre une aide financière de 24 000 \$ pour le renouvellement de l'entente applicable pour l'année en cours;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Yvon Lafond, maire de Sainte-Anne-de-la-Pérade, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux demande à la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec, madame Christine St-Pierre, d'accepter de renouveler sa participation au programme Villes, villages d'art et de patrimoine pour l'année 2010-2011.

Il est également résolu :

- 1- Que la MRC des Chenaux consente à participer financièrement audit programme selon le budget inclus dans la demande, en considération d'un octroi de 24 000 \$ versé par le Ministère.
- 2- Que le préfet et le directeur général, messieurs Gérard Bruneau et Pierre St-Onge, soient et sont, par la présente, autorisés à signer les documents requis.
- 3- Que le conseil de la MRC des Chenaux remercie la Ministre pour sa générosité.

Adoptée.

2010-04-049

5f. **RENOUELEMENT DU CONTRAT D'ENTRETIEN PRÉVENTIF DES SYSTÈMES MÉCANIQUES**

Considérant que le centre administratif de la municipalité régionale de comté des Chenaux est doté de systèmes mécaniques destinés au chauffage, à la climatisation ainsi qu'à la qualité de l'air ambiant;

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Considérant qu'il est important de maintenir en bon état ces systèmes;

Considérant la proposition reçue de l'entreprise Multi Énergie Best Inc.;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Jean-Robert Barnes, maire de Champlain, appuyé par monsieur Alain Guillemette, maire de Saint-Stanislas, et résolu à l'unanimité que le préambule de la présente en fasse partie intégrante et que la municipalité régionale de comté des Chenaux accepte la proposition pour l'entretien préventif des systèmes mécaniques du centre administratif fournie par ladite entreprise au coût de 1620 \$ pour 2010, 1640 \$ pour 2011 et 1660 \$ pour 2012.

Il est de plus résolu que le directeur général, monsieur Pierre St-Onge, soit et est, par la présente, autorisé à signer le contrat requis.

Adoptée.

2010-04-050

5g. RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À L'URLS ET CONFIRMATION DE DÉLÉGUÉS

Il est proposé par monsieur Pierre Bouchard, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, appuyé par monsieur Michel Grosleau, maire de Saint-Prosper, et résolu que la MRC des Chenaux renouvelle son adhésion à l'URLS de la Mauricie pour l'année 2010 au coût de 1000 \$ pour et au nom des dix municipalités de son territoire et autorise monsieur Pierre St-Onge, directeur général, à faire le paiement requis.

Il est de plus résolu, par la présente, de désigner messieurs Michel Grosleau, maire de Saint-Prosper, et monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, comme délégués afin de se prévaloir des droits conférés à la MRC des Chenaux des Chenaux en tant que membre régulier notamment lors de l'assemblée générale annuelle.

Adoptée.

6. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

6a. CONFORMITÉ DU RÈGLEMENT(S) MUNICIPAL(AUX)

Aucun règlement n'est présenté.

6b. STATISTIQUES RÉNOVILLAGE, 2008-2009 ET 2009-2010

Le conseil prend connaissance de rapports détaillant, par municipalité, le nombre de propriétés ayant bénéficié d'aide financière dans le cadre du programme RénoVillage pour les périodes 2008-2009 et 2009-2010. Ce rapport ne concerne que le territoire de notre MRC. On observe pour 2008-2009, 41 dossiers totalisant 401 599 \$ d'investissement pour 313 620 \$ de subvention et pour 2009-2010, 39 dossiers totalisant 473 136 \$ d'investissements pour 318 973 \$ en subvention. Il est à noter que nos ressources interviennent également sur le territoire de la MRC de Mékinac suivant les termes d'une entente à cette fin.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

7. RAPPORTS

7a. REPRÉSENTANT À LA RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE

Le président de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie, monsieur Pierre Bouchard, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, informe ses collègues sur les plus récentes activités de l'organisme qu'il préside. Il est question notamment de la reprise des auditions dans le dossier Savoura, prévue pour le début de la semaine prochaine. Monsieur Bouchard traite également d'un vol avec vandalisme dont a fait l'objet des installations destinées au traitement des boues de fosses septiques. Dans ce derniers cas, les activités devraient redevenir normales sous peu.

7b. RAPPORT DE LA COORDONNATRICE DE LA POLITIQUE FAMILIALE

Les membres de ce conseil ont pris connaissance du rapport de la coordonnatrice à la mise en œuvre du plan d'action de notre politique familiale et s'en trouvent satisfaits. Ce rapport couvre les activités réalisées entre le 17 décembre 2009 et le 14 avril 2010.

2010-04-051

7b. POLITIQUE FAMILIALE : JOURNÉE DE LA FAMILLE 2011 - TIRAGE AU SORT

Considérant la préoccupation de la municipalité régionale de comté des Chenaux pour le bien-être des familles de son territoire et la promotion de celles-ci au sein de ses communautés;

Considérant que ce conseil a résolu de doter la MRC des Chenaux d'une politique familiale;

Considérant que la MRC des Chenaux valorise la collaboration entre les différents partenaires du milieu et la tenue d'événements au niveau de son territoire;

Considérant que depuis l'année 2007, la tenue de la Journée de la famille est organisée par un comité formé de différents partenaires du territoire et se tient en alternance dans les différentes municipalités du territoire suivant un tirage au sort;

Il est proposé et résolu à l'unanimité que le préambule de la présente en fasse partie intégrante.

Il est également résolu :

1. Que pour la tenue de l'évènement en 2011, le sort a choisi la municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes;
2. Que la municipalité hôte soit invitée à fournir un support technique et humain pour l'installation des lieux.

Adoptée.

7c. COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE

Le président du comité de sécurité publique, monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, informe les membres du conseil que des statistiques pour la période du 1^e avril 2009 au 31 mars 2010 leurs seront transmises sous peu.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

8. **PACTE RURAL**

2010-04-052

8a. **APPROBATION DU RAPPORT 2009 PRÉSENTÉ AU MAMROT**

Considérant que le Pacte rural 2007-2014 prend effet le 1^{er} avril 2007 et se termine le 31 mars 2014;

Considérant que suivant le protocole signé en mars 2007, à chaque année la MRC doit actualiser, adopter et déposer, auprès du Ministre, un plan de travail pour l'année qui vient et produire un rapport des activités reliées au Pacte rural pour la dernière année;

Considérant que le plan de travail, pour l'exercice 2010-2011, préparé par l'agent de développement rural, monsieur Lionel Arsenault, comprend quelques modifications afin, notamment, d'introduire des références à la planification stratégique de notre MRC adoptée l'an dernier et de bonifier l'enveloppe dédiée aux municipalités en prenant en compte la population respective de chacune d'elles;

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de ce plan de travail ainsi que du rapport annuel des activités pour 2009 et s'en trouvent satisfaits;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Pierre Bouchard, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, appuyé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, et résolu que le préambule de la présente en fasse partie intégrante.

Il est également résolu :

- 1- Que le conseil de la municipalité régionale de comté des Chenaux adopte ce plan de travail;
- 2- Que le conseil de la municipalité régionale de comté des Chenaux approuve le rapport sur les activités reliées à l'enveloppe 2009-2010 du Pacte rural, tel que préparé par monsieur Lionel Arsenault, agent de développement rural;
- 3- Que ce document et ses annexes fassent partie intégrante de la présente résolution comme s'ils y étaient au long reproduits.

Adoptée.

9. **DEMANDES D'APPUI**

2010-04-053

9a. **MRC DE LA HAUTE-YAMASKA - MODIFICATION DU LIBELLÉ DE L'ARTICLE 8 DU RÈGLEMENT RELATIF À L'APPLICATION DE LA LOI SUR LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT**

Considérant que de nombreuses interventions en aménagement du territoire sont réglementées par le biais de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE) ou de l'un des règlements adoptés sous son empire, notamment :

- les développements à caractère urbain lorsque ceux-ci se font en présence des réseaux d'aqueduc et d'égouts;
- les constructions et ouvrages dans les milieux humides;

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

- les constructions et ouvrages dans le cadre de projets commerciaux, publics ou industriels en bordure d'un lac ou d'un cours d'eau;

Considérant que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) assujettit ce genre de constructions et ouvrages à l'émission préalable d'un certificat d'autorisation;

Considérant qu'en vertu de l'article 8 du *Règlement relatif à l'application de la Loi sur la qualité de l'environnement*, tout demandeur d'un certificat d'autorisation doit fournir un certificat du greffier ou de secrétaire trésorier de la municipalité locale concernée attestant que la réalisation du projet soumis ne contrevient à aucun règlement municipal;

Considérant que cette démarche prévue à l'article 8 de ce règlement a pour but d'assurer un arrimage cohérent entre les mécanismes de contrôle développés par le MDDEP et le milieu municipal, en évitant notamment que le MDDEP n'émette un certificat d'autorisation à l'égard de travaux qui iraient à l'encontre de règlements locaux;

Considérant qu'en vertu du second alinéa du même article de ce même règlement, tout demandeur d'un certificat d'autorisation doit également fournir un certificat du greffier ou du secrétaire-trésorier de la municipalité régionale de comté (MRC) concernée;

Considérant toutefois que cette attestation ne s'établit qu'en regard d'un projet concernant le territoire d'un parc régional ou un cours d'eau relevant de la responsabilité de la MRC;

Considérant par ailleurs qu'une MRC peut disposer de règlements ou moyens de contrôle autres que ceux relatifs à un parc régional ou à des cours d'eau relevant de sa responsabilité, dont notamment les mesures de contrôle intérimaire, un règlement de contrôle intérimaire (RCI), un règlement sur la plantation ou l'abattage d'arbres ou un règlement sur les plans de développement du territoire, toutes ces mesures et règlement étant adoptés respectivement en vertu des articles 62, 64, 79.1 et 79.20 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Considérant que, dans une perspective de contrôle effectuée de façon concertée entre les divers paliers d'intervention, il importe qu'une MRC puisse, tout comme pour une municipalité locale, attester de la conformité d'un projet en fonction de tous ses règlements et instruments de contrôle pertinents et non seulement en fonction des circonstances identifiées au deuxième alinéa de l'article 8 du règlement susmentionné;

Considérant qu'il y aurait lieu pour le MDDEP de modifier le libellé de cet article pour tenir compte de tous les instruments de contrôle dont disposent les MRC;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et résolu unanimement que le conseil de la municipalité régionale de comté des Chenaux appuie la MRC de la Haute-Yamaska dans ses démarches visant à obtenir du MDDEP de modifier le libellé de l'article 8 du *Règlement relatif à l'application de la Loi sur la qualité de l'environnement* de façon à ce qu'une MRC puisse se prononcer sur la conformité d'un projet en attestant que ledit projet ne contrevient à aucun règlement ni aucun mécanisme de contrôle dont elle s'est pourvue.

Il est également résolu que copie de la présente résolution soit transmise aux deux unions municipales.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

2010-04-054

9b. FQM (SIMULTANÉITÉ DES ÉLECTIONS SCOLAIRES ET MUNICIPALES)

Considérant que le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport a tenu, en février 2008, le Forum sur la gouvernance et la démocratie des commissions scolaires au cours duquel la Fédération Québécoise des Municipalités a présenté un mémoire;

Considérant qu'en guise de suivi de ce forum, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport adoptait le projet de loi n° 88, Loi modifiant la *Loi sur l'instruction publique* et la *Loi sur les élections scolaires*, confirmant notamment l'élection du président de commission scolaire au suffrage universel;

Considérant que l'octroi d'une telle assise démocratique aux commissions scolaires est fortement questionnable considérant le taux de participation de 7,9 % aux dernières élections scolaires de 2007;

Considérant que la Fédération Québécoise des Municipalités demandait, en octobre 2008, à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport qu'elle procède à la mise en place d'une table nationale sur la concertation scolaire-municipale réunissant les municipalités, les commissions scolaires et le gouvernement, afin que soient traités prioritairement les vrais enjeux liés à l'éducation dans les territoires notamment le maintien des écoles en région, l'offre aux élèves de services de qualité afin de favoriser leur réussite, la taxation et l'utilisation des équipements et infrastructures de manière optimale pour le grand bénéfice des citoyens;

Considérant que la commission scolaire a une fonction sectorielle : l'éducation; en comparaison avec les municipalités et les MRC, dont les mandats impliquent la gestion et la planification intégrée de l'ensemble du territoire;

Considérant que l'article 207.1 de la *Loi sur l'instruction publique* stipule que : « la commission scolaire a également pour mission de promouvoir et valoriser l'éducation publique sur son territoire, de veiller à la qualité des services éducatifs et à la réussite des élèves en vue de l'atteinte d'un plus haut niveau de scolarisation et de qualification de la population et de contribuer, dans la mesure prévue par la loi, au développement social, culturel et économique de sa région »;

Considérant que la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, M^{me} Michelle Courchesne, envisage de suggérer la simultanété des élections scolaires et municipales en 2013, et ce, sans avoir convié les municipalités à la démarche et surtout sans en avoir évalué les impacts;

Considérant que la Fédération des commissions scolaires du Québec réclame avec empressement la simultanété des élections scolaires et municipales selon la présomption d'augmenter la participation électorale scolaire et de diminuer les coûts afférents;

Considérant que le conseil d'administration de la Fédération Québécoise des Municipalités affirmait à nouveau, lors de sa séance du 11 mars dernier, son opposition à la simultanété d'élections scolaires et municipales tant que les vrais enjeux ne seront pas discutés préalablement à des modifications législatives non essentielles dans le présent contexte;

Considérant que le Directeur général des élections du Québec rendait public, le 17 mars dernier, un avis sur la faisabilité d'élections scolaires et municipales simultanées dont aucun des cinq scénarios proposés ne traduisait une diminution des coûts ainsi que l'augmentation de la participation électorale;

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, et résolu ce qui suit :

- 1- De réitérer l'opposition du milieu municipal à la simultanité d'élections scolaires et municipales;
- 2- De demander aux ministres de l'Éducation, du Loisir et du Sport, et des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, de réunir d'urgence les représentants des municipalités et la Fédération des commissions scolaires du Québec afin de discuter des enjeux prioritaires en matière d'éducation avant même de procéder à des modifications législatives visant la simultanité d'élections scolaires et municipales;
- 3- De transmettre une copie de la présente résolution aux ministres de l'Éducation, du Loisir et du Sport et des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, à monsieur Claude Pinard, député de Saint-Maurice, à madame Noëlla Champagne, députée de Champlain, à la Fédération Québécoise des Municipalités ainsi qu'à madame Josée Bouchard, présidente de la Fédération des commissions scolaires du Québec.

Adoptée.

9c. PROJET DE LOI C-429 (LOI MODIFIANT LA LOI SUR LE MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS / APPUI AU BLOC QUÉBÉCOIS)

Les membres du conseil prennent connaissance de cette demande. Aucune suite n'y est donnée.

2010-04-055

9d. MRC D'ARTHABASKA (GRAND PRIX DE LA RURALITÉ)

Considérant que la MRC d'Arthabaska déposera sa candidature dans la catégorie "Mobilisation" dans le cadre des 3^e Grands Prix de la ruralité qui auront lieu le 9 septembre 2010;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jean-Robert Barnes, maire de Champlain, appuyé par monsieur Alain Guillemette, maire de Saint-Stanislas, et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité régionale de comté des Chenaux appuie cette candidature et souhaite bonne chance aux responsables impliqués.

Adopté.

2010-04-056

9e. COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL DES CHENAUX (APPUI À UNE ENTREPRISE DE CHEZ-NOUS, LE SOUTIEN À DOMICILE DES CHENAUX)

Considérant que le gouvernement a fait du maintien à domicile un de ses dossiers prioritaires en lançant sa campagne Chez soi, le premier choix;

Considérant que nous tenons à rappeler au gouvernement que pour beaucoup d'ainés et de personnes en perte d'autonomie, pour faire de chez soi le premier choix, il faut en avoir les moyens;

Considérant que depuis bientôt dix-huit mois, les entreprises d'économie sociale en aide domestique (EÉSAD) mènent une bataille intense en faveur de la reconnaissance des besoins financiers urgents de leurs entreprises et de l'incapacité de payer leurs clientèles;

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Considérant que lors de la rencontre du 27 avril 2009 qui réunissait des représentants des EÉSAD et du MSSS, la ministre déléguée aux services sociaux, madame Lise Thériault, s'était engagée verbalement à mettre à niveau, pour le 1^{er} mai 2009, les aides financières du Programme d'exonération financière pour les services d'aide domestique (PEFSAD);

Considérant qu'une annonce de bonification du Programme d'exonération financière pour les services d'aide à domicile (PEFSAD) de 3,5 millions de dollars sur la demande de 15 millions de dollars a été annoncée, le 2 octobre dernier, par la ministre déléguée aux services sociaux, madame Lise Thériault, spécifiant que ce n'était qu'une première étape;

Considérant que le 9 décembre dernier, madame Lise Thériault, ministre déléguée aux services sociaux, spécifiait aux EÉSAD que le 3,5 millions, annoncé le 2 octobre, devait se financer à même le budget du PEFSAD;

Considérant que la vaste majorité des EÉSAD constate actuellement qu'une partie de leur clientèle à faible revenu réduit leurs heures de services et même les abandonne complètement;

Considérant que cette inaction du gouvernement qui perdure depuis plus d'une décennie provoque une situation critique;

Considérant ce qui a été énoncé, nous demandons à l'Assemblée nationale de bien vouloir actualiser le Programme d'exonération financière pour les services d'aide domestique (PEFSAD) en y injectant la somme de 15 millions de dollars dans son budget de mars 2010, et réclamons que le gouvernement revoie le mode de financement des entreprises d'économie sociale en aide domestique afin d'assurer leur pérennité.

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, appuyé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, et résolu que la municipalité régionale de comté des Chenaux adhère au mouvement de solidarité des entreprises de maintien à domicile qui demande au gouvernement un financement adéquat pour l'accomplissement de leur mission.

Adoptée.

2010-04-057

9f. **FQM ET MRC DE BELLECHASSE (PROJET DE RÈGLEMENT SUR LA DIFFUSION DE L'INFORMATION)**

Considérant que le Secrétariat à la réforme des institutions démocratiques et à l'accès à l'information a soumis aux unions et aux diverses associations municipales un projet de règlement relatif à la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels des organismes municipaux, organismes scolaires et des établissements de santé ou de services sociaux;

Considérant que ce projet de règlement stipule que les municipalités devront diffuser dans un site Internet certains documents ou renseignements en leur possession ou produits par elles;

Considérant qu'il ressort de ce règlement que pratiquement tous les documents ou renseignements produits par une municipalité devront être diffusés sur un site Internet;

Considérant que pour une grande majorité de municipalités, la diffusion des documents ou renseignements prévue au règlement nécessitera un ajout de personnel;

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Considérant qu'un grand nombre de petites municipalités n'ont pas de site Web et, de plus, n'ont pas accès à Internet haute vitesse;

Considérant qu'un des objectifs du règlement est de rendre ces documents ou renseignements disponibles au grand public via Internet;

Considérant qu'il appert de plusieurs rapports que le service Internet haute vitesse en milieu rural rejoint environ 30 % de la population ce qui limite l'accès de ces documents pour les populations non desservies;

Considérant que plusieurs documents produits à des dates différentes ont des liens entre eux et que le tout exige un suivi et une cohérence, augmentant ainsi la difficulté de diffusion;

Considérant que ce règlement amène l'obligation de diffusion des documents plutôt que celle de les rendre accessible;

Considérant que les municipalités ont déjà des obligations quant à la manière de publier certains documents et que le règlement soumis ne modifie en rien les modes de publication actuels;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Pierre Bouchard, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, appuyé par monsieur Michel Grosleau, maire de Saint-Prosper, et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité régionale de comté des Chenaux appuie la position de la MRC de Bellechasse auprès de la Direction de l'accès à l'information du Secrétariat à la Réforme des institutions démocratiques, celle-ci a déjà signalé :

- 1° Qu'elle s'oppose au Projet de règlement relatif à la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels sous sa forme proposée;
- 2° Qu'elle propose au Secrétariat à la Réforme des institutions démocratiques de revoir ce règlement pour limiter les documents à diffuser afin de tenir compte de la réalité des municipalités et surtout des municipalités rurales en plus de rendre facultative cette diffusion dans un site Web;
- 3° De prévoir aussi que la publication de certains avis dans un site Web remplace le mode actuel de publications prévu à la loi.

Adopté.

2010-04-058

9g. MARTIN MARCHAND (PROGRAMME D'AIDE AU DÉMARRAGE D'ENTREPRISES LAITIÈRES)

Considérant que monsieur Martin Marchand de Sainte-Geneviève-de-Batiscan désire bénéficier du Programme d'aide au démarrage d'entreprises laitières et requiert un appui du milieu;

En conséquence, il est proposé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, appuyé par monsieur Jean-Robert Barnes, maire de Champlain, et résolu à l'unanimité que la municipalité régionale de comté des Chenaux appuie monsieur Martin Marchand dans ses démarches auprès de la Fédération des producteurs de lait du Québec.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

10. CORRESPONDANCE

- a. Ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'occupation du territoire - Programme d'aide financière aux MRC;
- b. Société d'Habitation du Québec - Acceptation des états certifiés des débours et des encaissements de l'année 2009;
- c. Comité de développement social des Chenaux - Covoiturage des Chenaux;
- d. MRC de Maskinongé - Modification au schéma d'aménagement et de développement révisé;
- e. Ville de Trois-Rivières - Entrée en vigueur du règlement modifiant le schéma d'aménagement 87-11-52 afin de désigner des territoires d'intérêt écologique et d'y prévoir des mesures d'aménagement particulières;
- f. Groupe PMA + GDM - Ristourne de 2961 \$ de la Mutuelle des municipalités du Québec;
- g. Ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire - Règlement 2010-68.

11. ACCUSÉS RÉCEPTION

- a. Commission de protection du territoire agricole du Québec - Résolutions 2010-02-022 de la MRC et 10-03-05 de la municipalité de Sainte-Geneviève-de-Batiscan;
- b. Ministre des Ressources naturelles et de la Faune - Notre résolution 2010-03-39 appuyant la MRC de la Rivière du Nord.

12. POUR VOTRE INFORMATION

2010-04-059

12a. TOURNOI DE GOLF ANNUEL DE LA FÊTE DE LA SOLIDARITÉ DE SAINT-NARCISSE

Il est proposé par monsieur Pierre Bouchard, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, appuyé par monsieur Michel Grosleau, maire de Saint-Prosper, et résolu à l'unanimité que la municipalité régionale de comté des Chenaux participe au tournoi annuel de golf de la Fête de la Solidarité de Saint-Narcisse en achetant un "foursome" au coût de 260 \$ et en inscrivant également monsieur Pierre St-Onge, directeur général.

Les participants intéressés n'ont qu'à fournir leur nom au directeur général.

Adoptée.

12b. POSTE AUTOROUTIER DE LA MAURICIE - DÉMÉNAGEMENT

Les membres du conseil prennent connaissance d'un communiqué de la Sûreté du Québec indiquant le déménagement du poste autoroutier du Quartier-général au 1445, rue Saint-Maurice à Trois-Rivières.

12c. MRC DE PONTIAC - RÉPONSE À LA MRC DE TÉMISCAMINGUE

Les membres du conseil prennent connaissance d'une correspondance accompagnée d'une résolution du conseil de la MRC de Pontiac s'adressant à la MRC de Témiscamingue à l'égard du schéma d'aménagement de cette dernière.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

12d. TGVNET - FACTURATION D'AVRIL 2010 ET CLIENTS DE MARS 2010

Les membres du conseil prennent connaissance des rapports de facturation et de clients déposés par TGVnet Mauricie Inc.

13. AUTRES SUJETS QUI POURRONT SE PRÉSENTER SOUS RÉSERVE DE L'ARTICLE 148.1 DU CODE MUNICIPAL DU QUÉBEC

2010-04-060

13a. ASSEMBLÉE DES MRC ORGANISÉE PAR LA FQM

Considérant que la Fédération Québécoise des Municipalités du Québec (FQM) tient une assemblée des MRC les 26 et 27 mai 2010 à Québec;

Considérant la pertinence des sujets qui y seront discutés

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Alain Guillemette, maire de Saint-Stanislas, appuyé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, et résolu à l'unanimité que la MRC des Chenaux autorise messieurs Gérard Bruneau, préfet, Christian Fortin, préfet suppléant et Pierre St-Onge, directeur général, à participer à cette assemblée.

Il est également résolu que les frais de participation, de déplacement et de séjour s'il y a lieu, soient remboursés aux participants sur présentation de pièces justificatives.

Adoptée.

2010-04-061

13b. POLITIQUE FAMILIALE - PROGRAMMATION INTERMUNICIPALE DES LOISIRS

Considérant que le plan d'action MRC de la Politique familiale de la municipalité régionale de comté des Chenaux, adopté en mars 2008, prévoit la production et la distribution à toute la population du territoire, deux fois par année, d'un bulletin de programmation conjoint des activités de loisir offertes dans les différentes municipalités de la MRC;

Considérant le désir sous-tendant les démarches de planification stratégique et de politique familiale d'augmenter l'échange d'informations et la collaboration entre les responsables des loisirs des différentes municipalités de la MRC des Chenaux;

Considérant le besoin, exprimé par plusieurs citoyens lors de l'élaboration de la politique familiale, d'être informés des activités organisées dans les autres municipalités de la MRC et d'y avoir accès;

Considérant la mobilisation des membres du Réseau loisirs des Chenaux face à ce projet;

Considérant que le coût pour la réalisation et la distribution de ce bulletin de programmation est estimé de 8 000 \$ à 10 000 \$;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et résolu que le préambule de la présente en fasse partie intégrante.

Il est également résolu :

- 1- Que la MRC des Chenaux présente une demande d'aide financière au Pacte rural pour réaliser le projet de production de cahiers de

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

programmation intermunicipale des loisirs des municipalités de la MRC des Chenaux à être financé à 50 % par le pacte au cours du présent exercice financier.

- 2- Que la MRC des Chenaux désigne et autorise monsieur Pierre St-Onge, directeur général de la MRC des Chenaux et madame Monique Landry, coordonnatrice pour la politique familiale de la MRC des Chenaux, à agir en son nom pour la présentation du projet et pour la signature du protocole, le cas échéant.

Adoptée.

2010-04-062 13c. CONTRIBUTION À LA FONDATION QUÉBÉCOISE DU CANCER

Il est proposé par monsieur Jean-Robert Barnes, maire de Champlain, appuyé par monsieur Alain Guillemette, maire de Saint-Stanislas, et résolu à l'unanimité que la municipalité régionale de comté des Chenaux contribue une somme de 500 \$ à la Fondation québécoise du cancer en vue notamment de permettre d'améliorer la qualité des services d'hébergement pour les personnes qui doivent recevoir des traitements contre le cancer.

Adoptée.

2010-04-063 13d. PROBLÉMATIQUE DE RELÈVE EN MÉDECINE FAMILIALE

Considérant que sur le territoire de la municipalité régionale de comté des Chenaux un certain nombre de médecins pratiquent en médecine familiale;

Considérant que ce conseil appréhende à moyen terme un problème de relève lorsque plusieurs d'entre eux prendront leur retraite;

Il est en conséquence proposé par monsieur Alain Guillemette, maire de Saint-Stanislas, appuyé et résolu à l'unanimité qu'une invitation soit adressée au directeur général du Centre régional de la santé et des services sociaux de la Vallée-de-la-Batiscan pour une rencontre afin de discuter de cette problématique.

Adoptée.

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

2010-04-064 15. CLÔTURE DE LA SÉANCE

À vingt heures et dix-sept minutes (20 h 17), il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et résolu de lever la présente séance.

Adoptée.

DIRECTEUR GÉNÉRAL

PRÉFET